

FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

MESSAGES AUX DÉCIDEURS POLITIQUES



RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE 2020



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



CHAPITRE 1 : ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES RÉCENTES EN AFRIQUE

CHIFFRES RÉCENTS :

- L'Afrique est la région du monde qui affiche la deuxième plus forte croissance, estimée à 3,4 % en 2019.
- La pandémie de COVID-19 aura pour effet de ralentir la croissance, la ramenant entre 1,8 % et -4,1 % en 2020.
- La croissance en Afrique devrait rebondir à 5 % en 2021, à la faveur d'une mise en œuvre efficace des mesures de riposte à la COVID-19 et de la reprise économique mondiale.
- Se référer à la figure 1.1 pour les données sur la croissance économique mondiale.

COVID-19 : L'Afrique est tributaire des produits médicaux et pharmaceutiques importés. En 2020, les dépenses de santé augmenteront à mesure que les gouvernements mettront de côté des fonds pour soutenir leurs systèmes de santé et absorber les coûts liés aux mesures de confinement liées à la COVID-19. Dans le meilleur des cas, **il faudrait à l'Afrique 44 milliards de dollars pour les tests, les équipements de protection individuelle et le traitement des patients atteints de la COVID-19** nécessitant une hospitalisation et des soins intensifs. En raison de la réaffectation de ressources à la lutte contre la COVID-19, les défis de santé existants en Afrique en subiront le contrecoup financier, comme cela a été le cas lors de la crise d'Ebola. Aussi faudrait-il ne pas perdre de vue les enjeux de santé non liés à la COVID-19.

Selon les projections de la CEA, la pandémie fera basculer **5 à 29 millions de personnes en dessous du seuil d'extrême pauvreté** fixé à 1,90 dollar par jour, par rapport à un scénario de référence de la croissance africaine en 2020.

De plus, la baisse de la demande due à la COVID-19 a **fait chuter les prix des produits agricoles** tels que le café, le thé et le cacao, ce qui devrait **être préjudiciable aux petits exploitants agricoles vulnérables** en Afrique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'augmentation de la variabilité saisonnière, de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des inondations, ainsi que le déplacement des habitats et des zones agroécologiques du fait du **changement climatique peuvent entraîner l'insécurité alimentaire, la contraction des balances commerciales,**

un accroissement de la pression inflationniste et des déséquilibres budgétaires. À titre d'exemple, le **cyclone Idai**, qui a frappé le **Mozambique** en mars-avril 2019, a fragilisé l'économie, **fait 1 000 morts et causé des dégâts se chiffrant entre 700 millions et 1 milliard de dollars.**

INVESTISSEMENT : L'investissement est essentiel à la construction d'infrastructures et à la promotion de l'innovation. Malgré la croissance de l'Afrique, **de nombreuses économies restent peu sophistiquées ou peu diversifiées** (figure 1.5), en raison des faibles niveaux d'innovation, des capacités de production limitées, de la faiblesse des investissements et de la piètre qualité de l'éducation. **Le renforcement des capacités nécessitera des investissements dans le capital humain et physique.**

Une nouvelle estimation indique un **déficit de financement** de 2 500 milliards de dollars pour l'ensemble des pays émergents et en développement et **de 200 à 1 300 milliards de dollars pour l'Afrique.** Étant donné que la population africaine devrait augmenter de 43 % entre 2015 et 2030, **ce déficit pourrait atteindre 19 500 milliards de dollars d'ici 2030.**

Prenez connaissance du « **RÔLE DE LA RÉGULATION FINANCIÈRE** ».

CHAPITRE 2 : LE SECTEUR PRIVÉ EN AFRIQUE

Un secteur privé fort et dynamique est essentiel à une croissance économique inclusive et soutenue. En effet, le secteur privé est le moteur de la croissance économique. En Afrique, le secteur privé a des possibilités immenses de contribuer directement aux objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine – l'Afrique que nous voulons (...).

FINANCEMENT : les innovations des banques et des institutions financières non bancaires, y compris les entreprises spécialisées dans les technologies financières (fintech), **sont nécessaires** pour relever les défis de financement du secteur privé.

AGRICULTURE : le **secteur agricole en Afrique représente 20 à 40 % du PIB du continent**. L'Afrique est encore au premier stade de la mécanisation (...) Les pays africains dont l'économie repose sur l'agriculture devraient faire de la mécanisation une priorité afin de doubler la productivité agricole et d'éliminer la faim et la malnutrition en Afrique d'ici 2025. **La mécanisation au XXI^e siècle doit concerner l'ensemble de la chaîne de valeur agricole**. Elle devrait être impulsée par le secteur privé, compatible avec l'environnement, intelligente face au climat et économiquement viable, en particulier pour les petits agriculteurs (...) Bien que dans le cadre de la Déclaration de Maputo de 2003 les États africains se soient engagés à affecter 10 % de leur budget national au développement agricole, peu d'États ont effectivement tenu cet engagement.

ACTIVITÉS EXTRACTIVES : les bases de données des services géologiques nationaux sont inadéquates, car l'Afrique n'a pas fait l'objet d'une étude géologique complète à une échelle appropriée. Les informations géologiques de base, en particulier sous forme numérique, sont cruciales pour attirer des investissements dans l'exploration. Voir l'étude de cas « Création de valeur ajoutée dans l'industrie minière en Australie ».

INDUSTRIALISATION : la croissance rapide de la main-d'œuvre africaine et la pauvreté généralisée font de la création d'emplois dans les secteurs à haute productivité une priorité absolue. **La transformation des économies africaines grâce à l'industrialisation sera la clé de l'amélioration de la productivité à l'échelle de l'ensemble de l'économie, de la création d'emplois et de progrès soutenus** en matière de croissance et de réduction de la pauvreté (...). En Afrique, comme en Chine, (voir ENCADRÉ 2.3), les politiques visant à encourager les investissements directs étrangers peuvent accélérer le

développement industriel, aussi les gouvernements africains devraient-ils les promouvoir. Les investissements étrangers et les entreprises étrangères peuvent permettre aux pays africains d'améliorer leur logistique commerciale et d'accroître les connaissances et les compétences des entrepreneurs locaux.

LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE : le **coût élevé et le caractère peu fiable de l'électricité en Afrique fragilisent le développement du secteur privé** de plusieurs manières. (...) La demande d'énergie en Afrique devrait augmenter considérablement en raison de la croissance démographique, d'une classe moyenne grandissante, de l'urbanisation et du changement climatique. Un tel défi peut être surmonté, car le continent dispose de ressources suffisantes et d'opportunités illimitées pour développer les énergies propres ou renouvelables.

La CEA a récemment mis au point une méthode d'évaluation de l'efficacité de l'environnement réglementaire **du secteur de l'énergie** en Afrique et a formé des fonctionnaires des États membres à la modélisation énergétique en vue d'améliorer la performance énergétique. Elle a également conçu l'Initiative sur ODD 7 pour l'Afrique, qui rassemble les bailleurs de fonds des pays et les promoteurs de projets d'énergie propre afin de mettre en phase leurs intérêts, de combiner échelle et rapidité, et d'accélérer le financement du secteur privé pour le déploiement de projets d'énergie propre.

GOUVERNANCE : la **corruption décourage le développement du secteur privé et donc la croissance économique** en refroidissant les investissements étrangers, en faisant grimper le coût de la conduite des affaires, en abaissant la qualité des services, en faussant les marchés concurrentiels et en favorisant le détournement et la mauvaise allocation du peu de ressources disponibles.

CHAPITRE 3 : ACCÈS AUX FINANCEMENTS DU SECTEUR DES SERVICES BANCAIRES AUX ENTREPRISES EN AFRIQUE

La plupart des mécanismes de financement en Afrique reposent sur les banques, et celles-ci sont une source majeure de financements innovants sur le continent.

ACTIFS : le secteur des banques de détail et d'entreprise en Afrique détient plus de 90 % des actifs du secteur financier, mais il est relativement sous-développé en comparaison à celui des économies émergentes d'Asie et d'autres pays en voie d'industrialisation.

CROISSANCE : bien qu'encore de taille étiquée, le secteur bancaire africain est l'un des plus dynamiques et des plus rentables au monde (FIGURE 3.2), ce qui en fait l'un des secteurs clés qui tirent la croissance économique sur le continent ce siècle.

INCLUSION : certes l'inclusion financière est faible en Afrique (35 % en 2017), mais le taux de bancarisation, défini comme la proportion de la population qui utilise les services bancaires, devrait passer à 48 % en 2022, avec plus de 450 millions d'Africains bancarisés (voir la FIGURE 3.3).

PAYSAGE FINANCIER : au cours des 20 dernières années, le secteur financier africain a radicalement changé. Les politiques de libéralisation financière du début des années 90 ont considérablement augmenté les flux financiers transfrontaliers, qui sont devenus une composante importante du paysage financier africain (voir la FIGURE 3.4).

RISQUES : à mesure que les marchés des capitaux s'ouvrent, les risques de contagion et de transmission de l'instabilité financière augmentent, nécessitant une réglementation prudentielle et d'autres mesures préventives pour éviter ou atténuer les crises financières. (...) La recherche d'un équilibre sain entre la protection de l'économie contre la contagion financière et la possibilité pour les institutions financières de mener leurs activités dépendra d'une évaluation minutieuse des mesures macroprudentielles et d'une approche indépendante des transactions commerciales de services financiers.

AGRICULTURE : de plus en plus, les pays africains développent et adoptent des mécanismes de financement innovants pour soutenir le secteur agricole. Les banques traditionnelles peuvent ne pas être en mesure de combler le déficit de financement dans le seul secteur agricole, mais elles pourraient avoir à travailler en coordination avec le secteur public, comme c'est le cas dans l'Union européenne.

RÉGLEMENTATION : d'un point de vue des politiques publiques, un cadre réglementaire qui établit un équilibre optimal entre la garantie de la stabilité financière et l'offre de mécanismes de financement innovants pour tous est essentiel au développement d'un secteur privé efficace et solide, et, au bout du compte, à l'accélération du développement économique.

CHAPITRE 4 : EXPLOITER LE POTENTIEL DES MARCHÉS AFRICAINS

Dans d'autres régions du monde, les marchés des capitaux sont une autre source de financements qui complètent les financements bancaires pour le secteur privé, mais en Afrique, ils sont étriqués et sous-développés, largement dominés par des banques commerciales.

Le sous-développement des systèmes financiers africains restreint le crédit aux entreprises et entraîne de **faibles taux d'investissement**. (...) Le faible niveau de crédit en Afrique montre le caractère limité des services que les institutions financières fournissent au secteur privé.

MARCHÉS BOURSIERS : ils permettent aux entreprises nationales de lever des fonds dans les économies développées et de mobiliser l'épargne intérieure en offrant une variété d'instruments aux investisseurs pour diversifier leur épargne. Dans les économies en développement et émergentes, **deux contraintes pour les bourses** sont la diversité limitée des instruments financiers et le **nombre limité d'actions cotées**.

OBSTACLES POUR LES MARCHÉS BOURSIERS EN AFRIQUE : **niveau élevé des coûts** et frais de transaction, **longueur des procédures de cotation**, caractère contraignant et **difficile des conditions de cotation**,

méconnaissance des marchés boursiers et, dans certaines bourses, le **manque de transparence**. Dans de nombreux marchés en développement à travers le monde, les coûts de transaction sont inférieurs à 1 % de la valeur échangée, mais les bourses africaines facturent généralement bien plus.

MARCHÉS OBLIGATAIRES : il existe en Afrique un marché obligataire en monnaie nationale en plein essor caractérisé par un appétit accru des investisseurs nationaux. **Les obligations en monnaie nationale représentent 78 % de l'encours de la dette en Afrique** (obligations d'État et d'entreprises comprises) **En Afrique du Sud**, plus grand marché obligataire du continent, **les investisseurs nationaux détiennent 62 % des obligations d'État**.

CHAPITRE 5 : FINANCEMENTS À LONG TERME POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Le coût de la réalisation des ODD d'ici 2030 en Afrique est estimé à environ 1 300 milliards de dollars par an, selon les Nations Unies. Ce chiffre pourrait passer à 19 500 milliards de dollars du fait de la croissance démographique, estimée à 43 % sur la période 2015-2030.

DÉFICITS D'INVESTISSEMENT : un **défi central** que l'Afrique doit relever pour réaliser les ODD et parvenir à un développement durable et inclusif consiste à **mobiliser les investissements requis dans des secteurs clés** tels que la santé, l'énergie, les transports, la construction, l'éducation et la fabrication. Les besoins en infrastructures du continent se chiffrent entre 130 et 170 milliards de dollars par an jusqu'en 2025, avec un déficit de financement annuel de 67,6 à 107,5 milliards de dollars.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : il faudra environ **18 à 30 milliards de dollars par an** au cours des **deux prochaines décennies pour l'action climatique et l'adaptation au changement climatique en Afrique**, des projets et investissements de près de 1 000 milliards de dollars étant prêts à être financés.

MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES : les **émetteurs souverains financent généralement l'écologisation des infrastructures publiques**, y compris l'énergie, l'eau et les transports. C'est le cas notamment des grandes économies émergentes telles que le Brésil, la Chine et l'Inde, ainsi que des pays plus petits comme les Fidji, les Seychelles et la Thaïlande. **Le marché des obligations vertes a vu le jour en Afrique en 2010** – L'Afrique du Sud et la Banque africaine de développement (BAD) ont pris les devants, suivies par le Maroc, le Nigeria et les Seychelles. Voir l'« Encadré 5.1 - Exemples d'émissions d'obligations vertes en Afrique ».

FINANCEMENT DE LA DURABILITÉ : les **flux de capitaux transfrontaliers privés non étrangers vers l'Afrique** sont dominés par des investisseurs prêts à prendre des risques élevés en échange d'un rendement élevé probable, tels que les fonds privés de capital-investissement et les investisseurs visant un horizon à plus long terme, tels que les fonds souverains ou les investisseurs bilatéraux non classiques (comme la Chine).

CADRES NATIONAUX : des cadres de réglementation et de gouvernance des obligations vertes, sociales et durables **sont essentiels au développement du marché**. Plusieurs gouvernements africains l'ont reconnu et ont introduit des cadres de gouvernance pour les obligations vertes, **y compris une certification indépendante et un contrôle des produits**, qui s'alignent sur les meilleures pratiques internationales.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) : en Afrique comme dans de nombreux autres pays en développement, **le secteur des infrastructures n'attire pas beaucoup d'investissements et de financements privés**. **Le financement privé ne représentait que 11 % du financement des infrastructures** en Afrique en 2018. Voir la figure 5.3 « Investissements dans les infrastructures par les prêteurs et les donateurs internationaux, les gouvernements et le secteur privé en Afrique ». **Seuls quelques pays africains se sont lancés dans des PPP** pour mettre à profit les capitaux privés afin de financer les infrastructures. Le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda et l'Afrique du Sud représentent près de 50 %.

BANQUES DE DÉVELOPPEMENT : les banques de développement régionales et nationales africaines **ont un rôle crucial à jouer pour soutenir le financement des infrastructures**, notamment en catalysant le financement privé. **Elles devraient élargir leur champ d'intervention** dans les pays où elles mènent leurs activités (en ajoutant le financement des infrastructures à leurs opérations si elles ne participent pas déjà dans ce secteur) et elles devraient envisager de s'implanter dans de nouveaux pays.

CHAPITRE 6 : MISE À CONTRIBUTION DES INNOVATIONS MONDIALES DANS LES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES EN AFRIQUE

La révolution mondiale des fintech devrait tripler l'accès aux services financiers en Afrique, créant un nouveau marché de 350 millions de clients. En Afrique, les fintech réduisent les coûts, diminuent les risques et étendent les services aux populations non bancarisées.

PAIEMENTS NUMÉRIQUES : la plus **grosse composante des transactions de fintech** en Afrique, les transactions d'argent mobile représentant près de **10 % du PIB**, contre 7 % en Asie et moins de 2 % dans les autres régions. **L'Afrique représente plus de 60 % des transactions d'argent mobile** dans le monde, soit plus de 450 milliards de dollars en 2019.

FINANCE MOBILE : avec la propagation de la **COVID-19** et son impact sur les économies, **l'utilisation des fintech**, y compris l'argent mobile, **devrait prendre encore plus d'ampleur**. Par exemple, selon les estimations d'une étude, la propagation de la COVID-19 et les confinements associés décidés par les États ont entraîné une augmentation de **24 à 32 % des téléchargements quotidiens d'applications de financement mobile** dans 74 pays retenus dans un échantillon.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE : les projections et prévisions de croissance pour les financements alternatifs et autres instruments de financement participatif en Afrique sont très prometteuses, mais **le marché est confronté à un**

défi majeur : lutter contre les activités frauduleuses.

Le financement participatif des activités des entreprises ne profite aux marchés que si emprunteurs et investisseurs se font confiance. Il impérieux de fixer des **règles et des lignes directrices contraignantes** pour établir cette confiance.

FINANCEMENT PARTICIPATIF : l'Afrique représente **moins de 1 % des activités mondiales de financement participatif** et les raisons en sont les **faibles taux de pénétration de l'internet**, le **coût élevé des services internet** et la **faiblesse des réglementations** et des normes.

ARGENT MOBILE : parmi les innovations dans les fintech, **l'argent mobile** et les **paiements numériques** sont des domaines dans lesquels l'Afrique a réalisé des avancées considérables. Près de **la moitié du nombre total de comptes d'argent mobile dans le monde se trouve en Afrique, qui comptait 396 millions d'utilisateurs enregistrés et 1,4 million d'agents pour leur fournir les services en 2018.**

CHAPITRE 7 : DES RÉGLEMENTATIONS POUR SOUTENIR LE FINANCEMENT

L'Afrique doit repenser sa réglementation des services financiers de manière à ce que l'innovation fonctionne pleinement, que l'environnement favorise l'innovation, que la transparence soit renforcée et que le financement du développement du secteur privé soit assuré.

PRÉVENTION DES CRISES : les pays africains doivent réglementer leur secteur bancaire pour limiter les effets néfastes éventuels des crises bancaires ou d'une mauvaise affectation plus générale des ressources à l'échelle du système. Dans l'intérêt du développement du secteur privé, il y a lieu de renforcer la réglementation des banques et d'autres sources de capitaux destinés au financement de l'industrie privée telles que les marchés boursiers les marchés de dette ainsi que les plateformes numériques.

CONFIANCE POUR LES ENTREPRISES : des cadres réglementaires appropriés, efficaces et favorables pour tous les intermédiaires financiers opérant en Afrique donneront confiance à une nouvelle race d'entrepreneurs bons et compétents. Ces cadres introduiront de nouvelles plateformes de services financiers et des produits innovants, dont l'arène concurrentielle deviendra plus transparente et s'ouvrira à de nouveaux acteurs.

RÉGLEMENTATION DES BANQUES : la réforme du secteur financier est passée par trois phases distinctes en Afrique, et l'évolution du secteur a montré un certain nombre de tendances essentielles.

RÉGULATEURS DES MARCHÉS : les pays africains ont également besoin d'environnements et de cadres réglementaires solides et appropriés pour permettre le

développement de marchés de financiers stables et résilients. Tous les pays dotés de marchés des titres ou de bourses de valeurs bien établis ont des règles, des réglementations et des organismes de réglementation appropriés.

DÉFIS RÉGLEMENTAIRES : les réglementations concernant le seul secteur bancaire peuvent être insuffisantes pour protéger le système financier de certains des risques que posent les services liés aux fintech, dont la confidentialité des données, le blanchiment d'argent, l'inadéquation entre risques et rendements, et le risque systémique. Ces nouveaux risques appellent à revoir la réglementation financière afin de créer un environnement flexible pour le développement des fintech suffisamment strict pour limiter les risques.

CRISE DE LA COVID-19 : certains pays africains ont une marge budgétaire et des réserves internationales limitées et manquent ainsi des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les ripostes à la COVID-19 (...) Selon les données du FMI, les pays africains enregistreront des déficits budgétaires de 5,8 % en moyenne en 2020 et de 4,4 % en 2021, contre 3 % en 2019. (...) Toutefois, l'expérience qu'ont les décideurs et régulateurs africains de la crise financière de 2008-2009 et le recours à diverses mesures pour amortir son impact leur donnent un avantage pour répondre rapidement à la crise de la COVID-19.

CHAPITRE 8 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Ce chapitre résume les aspects clés des financements innovants pour le développement du secteur privé en Afrique. Cinq messages sont essentiels (voir la figure 8.1)

1 - **Les innovations de financement peuvent provenir de plusieurs sources à la fois.** Les entreprises devraient envisager de mobiliser différentes sources en fonction de leurs besoins financiers (banques, fintech, marchés de capitaux, marchés financiers, banques de développement).

2 - **Une institution de réglementation transparente et efficace** est absolument nécessaire pour réduire les risques et superviser les opérations financières des entreprises et des institutions paires.

3 - **L'absence d'un écosystème sain peut être un frein pour les entreprises** alors que des financements sont disponibles. Cela concerne les entreprises de toutes les tailles, en fonction du stade atteint dans leur cycle de croissance.

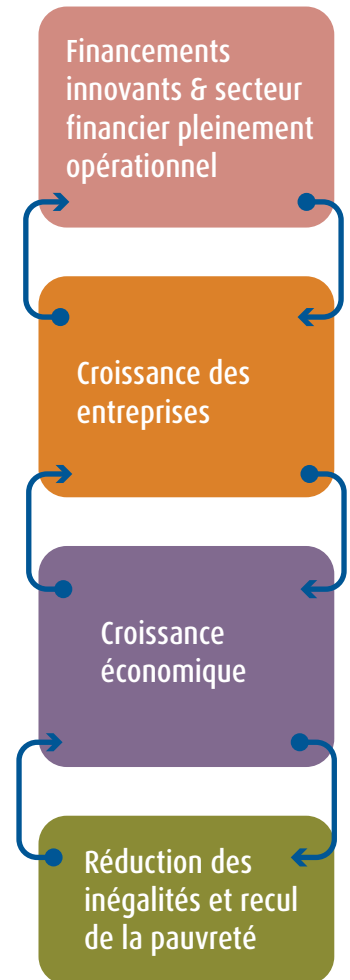
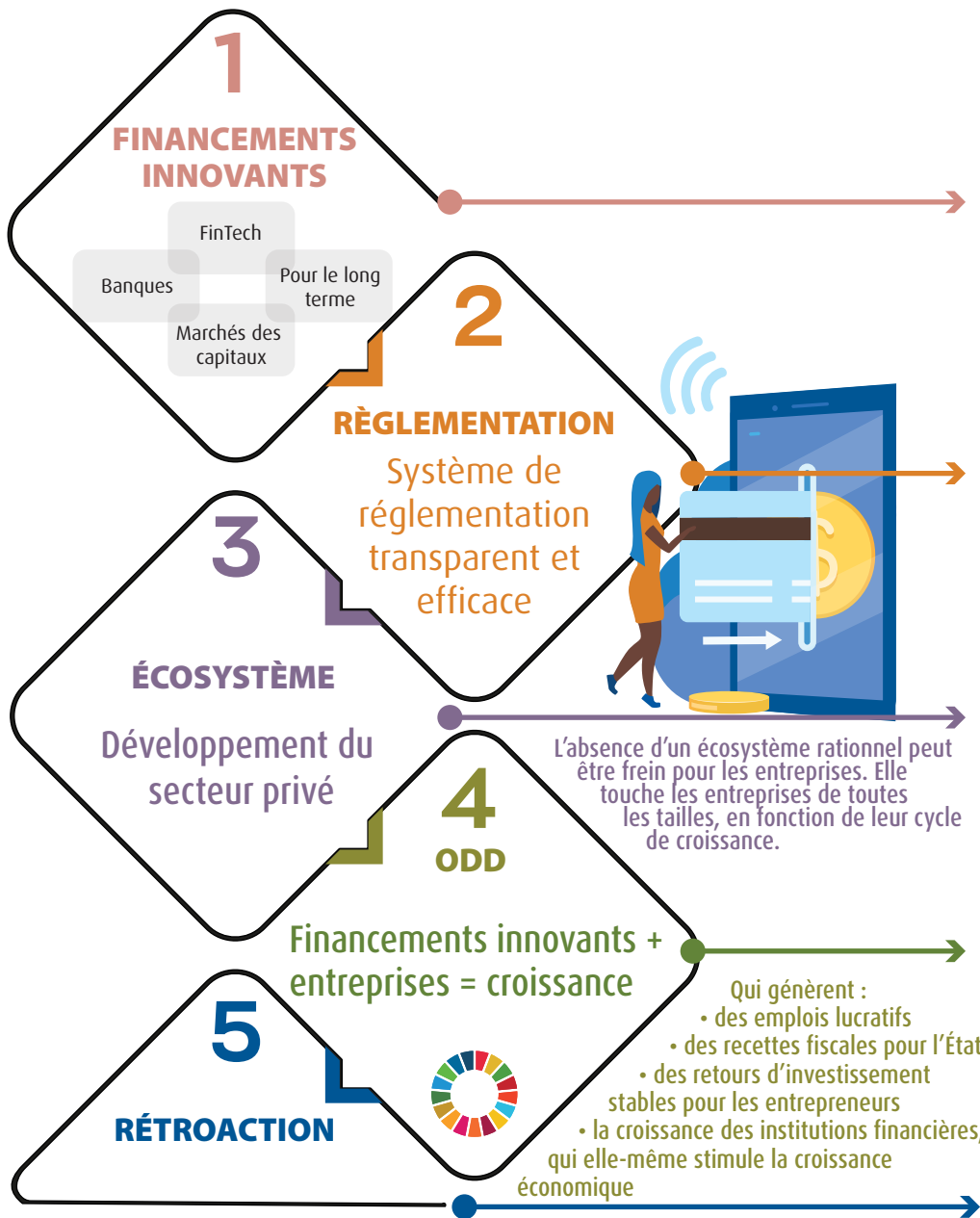
4 - **Le financement innovant** du secteur privé et de la croissance des entreprises **crée** de la valeur ajoutée dans les entreprises, des emplois rémunérés, des recettes fiscales pour l'État, des retours sur investissement stables pour les entrepreneurs et la croissance des institutions financières.

5 - La **transformation** des financements innovants et d'un secteur financier pleinement opérationnel en croissance économique, en réduction des inégalités et en recul de la pauvreté est un processus à long terme **qui suppose nécessairement des mécanismes de rétroaction.**

CRISE DE LA COVID-19 : pour favoriser la reprise économique et des progrès raisonnables sur les ODD, **les économies africaines devraient explorer pleinement les financements innovants** pour le secteur privé et améliorer l'écosystème pour le développement du secteur privé. Les efforts devraient inclure **l'augmentation des investissements pour les porter à 35 à 40 % du PIB**, le renforcement de la compétitivité et le soutien à l'intégration régionale. Une **stratégie clé** est la **Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)**, dont l'accord a été signé par 54 pays africains - voir la figure 8.2.

RÉGLEMENTATION : le rapport recommande que les **décideurs publics** (y compris les banques centrales) **envisagent de modifier la législation sur les services bancaires et financiers** pour favoriser le financement innovant du secteur privé. Le processus pourrait conduire à des activités de lobbying et lancer le débat sur une série de questions relatives aux services bancaires et financiers.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET ODD



La transformation des financements innovants en croissance des entreprises — puis en croissance économique, en réduction des inégalités et en recul de la pauvreté — est un processus à long terme et suppose nécessairement des mécanismes de rétroaction.

RAPPORT ÉCONOMIQUE SUR L'AFRIQUE 2020 MESSAGES

AUX DÉCIDEURS POLITIQUES

AUX ENTREPRISES

AUX MÉDIAS

AUX MILIEUX UNIVERSITAIRES ET
CERCLES DE RÉFLEXION